



# ALCOME

L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public

# Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Un éco-organisme assure auprès de l'Etat les obligations des metteurs en marché concernant la fin de vie de leurs produits.



Alcome est l'éco-organisme des produits de tabac depuis août 2021

## Notre mission ?

Réduire de 40 % la présence de mégots dans l'espace public d'ici 2026



Il y a en moyenne en France 1,3 mégot abandonné tous les 10 mètres de voirie, allant de 0,8 mégot (en milieu rural) jusqu'à 4,5 mégots (en zone urbaine dense).

*Étude gisement Alcome, en partenariat avec l'ADEME et l'AMF*

## Qui accompagnons-nous ?

Toute commune ou EPCI disposant de la compétence "Propreté", et/ou "Collecte des déchets"

*\*Un EPCI peut contractualiser pour tout ou partie des communes adhérentes.*

# Quels soutiens apportons-nous aux collectivités ?

Alcome verse un **soutien financier annuel** par habitant\* selon le barème suivant :



- ✓ - de **5000** habitants 0,50€
- ✓ **de 5000 à 50 000** habitants 1,08€
- ✓ ville **touristique**\*\* 1,58€
- ✓ **+ de 50 000** habitants 2,08€

\* Pour les EPCI, les soutiens sont calculés selon le nombre d'habitants de chaque commune adhérente.

\*\* Au sens de l'INSEE



Dotation annuelle de **cendriers de poche** :  
50 cendriers **par tranche de 1 000 habitants**



- Chaque 1 000 habitants Et pour toute la durée du contrat
- ✓ 10 éteignoirs sur **catalogue ou en autofinancement\*** jusqu'à 25€ par éteignoir
  - ✓ 1 cendrier de rue sur **catalogue ou en autofinancement\*** jusqu'à 250 €

\*dotation unique prévue dans le cadre de l'agrément d'Alcome sur 6 ans



Mise à disposition d'outils de sensibilisation



Possibilité d'**enlèvement** à partir **de 100 kg** de mégots **massifiés\***

\* Sous condition d'elligibilité

# Quelles actions à mettre en place ?



## État des lieux

La collectivité recense les hotspots mégots et les cendriers de rue à l'aide de l'outil cartographique.



## Plan de communication "mégots"

La collectivité sensibilise au déchet mégot. Un kit de sensibilisation est mis à disposition.



## Travail sur le volet répression

La collectivité établit deux arrêtés municipaux sanctionnant le jet de mégot.



## Bilan annuel

La collectivité remplit un bilan annuel reprenant ses actions contre les mégots mal jetés.

Gestion simplifiée pour les communes de - 5 000 habitants



## Comment percevoir les soutiens d'Alcome ?



1 S'inscrire sur le portail Alcome



2 Fournir la délibération de la collectivité et le contrat signé



3 Compléter les annexes sous 90 jours



4 En année N+1, envoyer le bilan annuel

Accéder au site



alcome.eco



CONTACT

contact@alcome.eco  
09 80 80 08 76  
9 h 00 - 18 h 00  
Du lundi au vendredi